

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°11_CC_2022_CCDS

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDS
AU 103^{ème} CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Johanna HORTH,

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à François RINGUET,
Annick ANDRÉ à François RINGUET,
Jean-Robert CHOCHO à Françoise FREDOC,
Loriane DECHESNE à Fidélia BOCAGE,
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE,
Diana JAMES à Céline REGIS
Pierre MIRABEL à Lauric SOPHIE,
Michelle ORIZONO HORTH à Eliette BEAUFORT,
Célia TARQUIN à Françoise FREDOC,

Absentes excusées :

Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°83-CC-2021-CCDS, le conseil communautaire a approuvé la participation de la CCDS au 103^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France qui s'est déroulé du 13 au 20 novembre 2021 à Paris.

Vous avez également attribué un mandat spécial aux élus désignés dont la liste a finalement été modifiée au regard des conditions du PASS vaccinal.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la modification des représentants de la CCDS au 103^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité comme suit

- Madame Fidélia BOCAGE, 5^{ème} Vice-Présidente est remplacée par Mme Eliette BEAUFORT, conseillère communautaire
- Monsieur Yves-VANG, 6^{ème} Vice-Président ;
- Monsieur Gaëtan STANISLAS, 8^{ème} Vice-Président ;
- Monsieur Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Conseiller Communautaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification des représentants de la CCDS au 103^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France comme suit

- Madame Fidélia BOCAGE, 5^{ème} Vice-Présidente est remplacée par Mme Eliette BEAUFORT, conseillère communautaire
- Monsieur Yves-VANG, 6^{ème} Vice-Président ;
- Monsieur Gaëtan STANISLAS, 8^{ème} Vice-Président ;
- Monsieur Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Conseiller Communautaire

ARTICLE 3 : ATTRIBUE un mandat spécial à Mme Eliette BEAUFORT pour sa participation au 103^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité pour la période du 13 au 20 novembre 2021 ;

ARTICLE 4 : PREND en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre de la mission sus précitée.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 16 février 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	11_CC_2022_CCDS
Date de la décision:	2022-02-16 00:00:00+01
Objet:	MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDS AU 103EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE
Classification matières/sous-matières:	5.6.3
Identifiant unique:	973-200027548-20220216-11_CC_2022_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
973-200027548-20220216-11_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	981
nom original:		
DELIBERATION 11CC2022CCDS MODIFICATION REPRESENTANTS CCDS 103EME CONGRES DES MAIRES.pdf	application/pdf	1354442
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20220216-11_CC_2022_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1354442

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2022 à 16h59min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2022 à 17h00min10s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2022 à 17h00min21s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 février 2022 à 17h15min45s	Recu par le MIAT le 2022-02-28